



formafon

LA nouvelle approche Compétence

FORMATION

FORMAFON

10 rue de la Mairie
Montjean-sur-Loire
49 570 Mauges-sur-Loire
☎ 02 41 74 09 01
www.formafon.com

TECHNICIEN DE MAINTENANCE BÂTIMENT H/F

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de développer les compétences des salariés ou/et des demandeurs d'emploi dans le domaine de la technique de maintenance bâtiment.

A l'issue de la formation, les candidats seront capables de :

- ✓ Respecter les règles de sécurité et la relation client fournisseur, tant en externe qu'en interne.
- ✓ Savoir intégrer la lecture de plans techniques et schémas dans leurs tâches quotidiennes de technicien de maintenance.
- ✓ Savoir être autonome dans l'analyse d'une intervention en suivant les conseils de base et les modalités de mise en œuvre (règles et consignes)
- ✓ Savoir rendre compte.
- ✓ Pouvoir s'adapter pour des actions sur le site d'un client.

TECHNICIEN DE MAINTENANCE BÂTIMENT H/F

EFFECTIF

- ✓ 8 personnes minimum
- ✓ 12 personnes maximum

DURÉE DE FORMATION

- ✓ 210 heures – 30 jours

HORAIRES

- ✓ 08h30 à 12h00 // 13h00 à 16h30

LIEU DE LA FORMATION

« Formafon » loue et équipe un local (atelier + salle de cours) dans le bassin d'emploi concerné par ce besoin, au plus proche des individus et des entreprises qui le composent.

PRÉREQUIS

- ✓ Niveau 3 (*anciennement V*)
- ✓ Maîtrise des 4 opérations de calcul
- ✓ Savoir lire et écrire en français
- ✓ Être manuel

VALIDATION DE LA FORMATION

- ✓ Attestation de capacité
- ✓ Habilitation électrique B2V/BR/BC/H0V

PROGRAMME

Module 1

Connaissances en électricité, expérimentations et mesures
14 heures / 2 jours

Module 2

Communication technique
21 heures / 3 jours

Module 3

Réaliser les travaux sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
42 heures / 2 jours

Module 4

Réaliser les travaux sur l'installation électrique d'un bâtiment
42 heures / 6 jours

Module 5

Réaliser les travaux sur l'installation sanitaire d'un bâtiment
42 heures / 6 jours

Module 6

Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment
28 heures / 4 jours

Module 7

Module complémentaire et réglementaire
21 heures – 3 jours